

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1971

13 septembre 2007

SOMMAIRE

4 Good Investments S.A.	94602	Ikano Fund Management S.A.	94598
Agrico	94585	IKANO Holding S.A.	94591
Alfa Finance Holdings S.A.	94585	IKK S.à r.l.	94598
Am Bistrot S.à r.l.	94583	Invecom Management S.A.	94573
Amphora Investments S.à r.l.	94601	Inventum S.A.	94581
Associated Consulting Partners S.A.	94590	Investec Finance S.à r.l.	94586
Bankers & Brokers S.A.	94602	Investec S.A.	94586
Bank Sarasin Europe S.A.	94586	Italian Real Estate Capital S.à r.l.	94581
Bioinventor Holding S.A.	94591	Kellogg Lux III S.à r.l.	94585
Capital at Work Group	94580	Lexirus Management S.à r.l.	94581
Carlo S.à r.l.	94599	L.M.I., Louchet Management & Invest- ments	94584
Central-Lux S.à r.l.	94599	Moe S.à r.l.	94573
Cogenaf S.A.	94598	Next2soft S.A.	94599
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A.	94584	Nordic Land Finance (Luxembourg) S.à r.l.	94590
Crédit Agricole Luxembourg Bank	94586	Partner-Lux S.A.	94590
Crown Investments S.A.	94581	ProLogis Poland LXXIV S.à r.l.	94583
Dépôts Pétroliers Contern S.à r.l.	94584	Promexis S.A.	94589
Discovery Music	94572	QSPIN Luxembourg Sàrl	94589
Duotrans G.m.b.H.	94562	Rêve International S.A.	94601
ESB International Luxembourg S.A.	94589	Rhein-Trans G.m.b.H.	94589
Euromed Finance S.à r.l.	94605	RT Holding S.A.	94573
European Balanced Property Management Company	94574	Scandinavian Company Luxembourg S.A.	94583
E.U. Universal Enterprise S.à r.l.	94583	Sytec S.à r.l.	94590
Expersoft Systems S.à r.l.	94562	Ventor S.A.	94601
Futuris Invest S.A.	94584	W2007 Parallel Bora S.à r.l.	94574
Gercomm 1	94562	W2007 Parallel Coburg S.à r.l.	94591
Gercomm 1 S.à r.l.	94562		
Ikano Capital S.A.	94598		

Expersoft Systems S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 134, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 82.740.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093197/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Duotrans G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7662 Medernach, 34, rue d'Ermsdorf.
R.C.S. Luxembourg B 48.371.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093198/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Gercomm 1, Société Anonyme,
(anc. Gercomm 1 S.à.r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 115.965.

In the year two thousand and seven on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GERCOMM 1, a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 20,300.- (twenty thousand three hundred euros), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in replacement of Me Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on February 28, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1297 of July 5, 2006, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 115.965 (the «Company»). The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on this day.

There appeared:

- CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 269794;

- John Mulholland, residing professionally at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland;

Here both represented by Annick Braquet, jurist, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

1. Transformation of the Company into a société anonyme (public company limited by shares);
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 634,700.- (six hundred thirty-four thousand seven hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 20,300.- (twenty thousand three hundred euro) to EUR 655,000.- (six hundred fifty-five thousand euro) by the issue of 25,388 new shares of the Company with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each;
3. Subscription, intervention and payment of the 25,388 new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, by contribution in cash;

4. Consolidation of the articles of association of the Company in their entirety in order to adapt them to the new form of the Company and to reflect the increase of the share capital of the Company;
5. Appointment of the Type A and Type B directors of the Company;
6. Appointment of Paul Lavery as statutory auditor of the Company;
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to transform the Company into a société anonyme (public company limited by shares), the conditions under Luxembourg law to transform a société à responsabilité limitée (private limited liability company) into a société anonyme (public company limited by shares) being fulfilled, pursuant to notably a special report established by MAZARDS S.A., a company having its address at 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, réviseurs d'entreprises. This report shall remain annexed to the present deed.

It is noted that this transformation, duly made in accordance with article 3 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, will not give place to a new legal entity, the société anonyme (public company limited by shares) being the continuation of the société à responsabilité limitée (private limited liability company) such as it existed until this moment without no change in the assets and in the liabilities of the Company.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 634,700.- (six hundred thirty-four thousand seven hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 20,300.- (twenty thousand three hundred euro) to EUR 655,000.- (six hundred fifty-five thousand euro) by the issue of 25,388 (twenty-five thousand three hundred and eighty-eight) new shares of the Company with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, fully paid up by a contribution in cash.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription to the increase of capital of EUR 634,700.- (six hundred thirty-four thousand seven hundred euro) by contribution in cash.

The list of subscribers and the number of shares subscribed by them was submitted to the notary. The said list, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Evidence of transfer to the Company of such contributions was given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate issued by FORTIS BANK on June 26, 2007.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to consolidate the articles of association of the Company (the «Articles») in their entirety in order to reflect the new form of the Company and the increase of the share capital, which shall now read as follows:

«Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).

Art. 2. Name. The Company's name is GERCOMM 1.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

The Company may also hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, to acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad as well as to perform all operations relating to real estate properties, including to invest, acquire and take directly or indirectly any participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 655,000.- (six hundred fifty-five thousand euro) divided into 26,200 (twenty-six thousand two hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, fully paid-up.

The Company's authorized capital is set at EUR 5,000,000.- (five millions euro) which shall be represented by 200,000 (two hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

All the shares are in bearer or nominative form. A register of shareholder shall be kept by the Company and shall mention the name and the address of each shareholder as notified by it, the number of the shares it holds and, as the case may be and the date of any transfer.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

Furthermore, in accordance with article 32 of the Law, the board of directors is authorized for a period of five years as of the date of publication of these Articles, without prejudice of renewal to increase from time to time the share capital within the limits of the authorized capital and to amend the Articles to reflect such increase. The board of directors shall have the broadest powers to determine the conditions and modalities of issuance, subscription and payment of the new shares, which could be issued in particular with or without share premium and paid up by contribution in kind or cash, or in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer and redemption of shares. The Company's shares are freely transferable and are redeemable under the conditions laid down by the Law, in particular by article 49-8 of the Law.

The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- The redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;
- The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null;
- The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III - Management

Art. 10. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members divided into two types named Type A directors and Type B directors.

Where the Company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors.

No director need be a shareholder of the Company. The directors shall be appointed for a maximum of a six years renewable period by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration, if any, of the directors shall be determined in the same manner.

However, in case of vacancy in the office of director, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause, at any time by resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 11. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the sole signature of any Type A director or the joint signature of a Type A director and a Type B director.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 12. Board of directors. The board elects among its members a chairman who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of directors including at least one Type B manager.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the directors present and represented who voted and did not abstain.

In the event of a tied vote, the chairman will have a casting vote.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 13. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 14. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

The contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than 10 percent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders present or represented.

The extraordinary general meeting of shareholders validly decides where more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of May at 3:00 p.m. or on the following business day if such day is a public holiday.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scrutineer(s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 16. Financial year. The financial year of the Company starts on December 1 and ends on November 30, with the exception of the first financial year that shall start today and end on November 30, 2007.

Art. 17. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the annual general shareholders' meeting within six months of the closing of the financial year.

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 18. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 19. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide, in accordance with article 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 20. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire (s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company that will approve the annual accounts of the year 2012. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

The supervision of the Company has not to be entrusted to one or more statutory auditors if qualified auditor(s) are appointed.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the shareholders, representing at least two thirds of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 22. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.»

Fifth resolution

It is resolved to appoint:

- John D. Mulholland, born on 13 December 1950 in Newtownards, Co Down, Ireland, residing in Dublin, Ireland; and
- Harry Cassidy, born on 5 July 1956 in Newcastle Upon Tyne, United-Kingdom, residing in Dublin, Ireland;

as type A directors of the company and to set the duration of their mandate until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2012.

- Marc Torbick, born on 24 February 1977 in Thionville, France, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

as type B director of the company and to set the duration of its mandate until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2012.

Sixth resolution

It is resolved to appoint Paul Lavery, born on 4 December 1976, in Monaghan Town, Co Monaghan, Ireland, residing professionally at 9 Merrion Square, Dublin 2, Ireland, as statutory auditor of the Company and to set the duration of its mandate until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2012.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 8,200.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise GERCOMM 1, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 20.300,- EUR (vingt mille trois cents euros), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 28 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1297 du 5 juillet 2006.

et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.965 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour.

Ont comparu:

- CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, une société de droit de la République d'Irlande, ayant son siège social au 9 Merrion Square, Dublin 2, Irlande, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 269794;
- John Mulholland, demeurant professionnellement au 9 Merrion Square, Dublin 2, Irlande,

Tous deux ici représentés par Annick Braquet, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varientur resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Transformation de la Société en une société anonyme;
2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 634.700,- EUR (six cent trente-quatre mille sept cents euros) pour le porter de son montant actuel de 20.300,- EUR (vingt mille trois cents euros) à 655.000,- EUR (six cent cinquante-cinq mille euros) par l'émission de 25.388 (vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-huit) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune;
3. Souscription, intervention et émission de 25.388 nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire;
4. Refonte des statuts de la Société en entier pour les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société et afin de refléter l'augmentation de capital de la Société;
5. Nomination des administrateurs de Type A et de Type B de la Société;

6. Nomination de Paul Lavery en tant que commissaires aux comptes de la Société;

7. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de transformer la Société en société anonyme, les conditions requises par le droit luxembourgeois en vue de transformer une société à responsabilité limitée en société anonyme étant remplies, conformément à un rapport de réviseurs d'entreprises établi par la société MAZARS S.A., ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité de réviseurs d'entreprises. Ce rapport sera annexé à l'acte.

Il convient de noter que cette transformation, faite conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ne donne pas lieu à la création d'une nouvelle entité, la société anonyme n'étant que la continuation de la société à responsabilité limitée déjà existante sans modification dans la composition des biens actifs et passifs de la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 634.700,- EUR (six cent trente-quatre mille sept cents euros) pour le porter de son montant actuel de 20.300,-EUR (vingt mille trois cents euros) à 655.000,- EUR (six cent cinquante-cinq mille euros) par l'émission de 25.388 (vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-huit) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées par un apport en numéraire.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 634.700,- EUR (six cent trente-quatre mille sept cents euros) par apport en numéraire.

La liste des souscripteurs et le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux a été soumise au notaire. Ladite liste restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La preuve du transfert des apports faits à la Société a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds de la FORTIS BANQUE en date du 26 juin 2007.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, il est décidé de refondre les statuts de la société (les «Statuts») en leur entier afin de refléter la nouvelle forme sociale de la société et l'augmentation de capital de la Société comme suit:

Titre I^{er} - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est GERCOMM 1.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, d'acquérir et de vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que de réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris d'investir, d'acquérir, et de prendre directement ou indirectement des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 655.000,- (six cent cinquante-cinq mille euros), divisé en 26.200 (vingt-six mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune entièrement souscrites.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) et sera composé de 200.000 (deux cents mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne au moins le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient et, le cas échéant, la date de chaque transfert.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

De plus, conformément à l'article 32 de la Loi, le conseil d'administration est autorisé pour une durée renouvelable de cinq ans à compter de la date de publication des présents Statuts, à augmenter le capital social, dans les limites du montant du capital autorisé et des Statuts, et à modifier les Statuts en conséquence. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer les conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération des nouvelles actions, qui seront émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans accorder aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou toute autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 9. Transfert et rachat des actions. Les actions de la Société sont librement cessibles et rachetables entre actionnaires ou lorsque la Société a un actionnaire unique, conformément à la Loi et particulièrement de son article 49-8.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des actions rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- Le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chaque action rachetée, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables en conformité avec les droits conférés aux actions rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des actions à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- Le rachat est décidé par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une résolution prise par au moins les deux tiers des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul;

- Les actions rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III - Gestion

Art. 10. Nomination des administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs et divisé en deux catégories dénommées administrateur de type A et administrateur de type B.

En cas d'actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateurs sera déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'un quelconque de ses administrateurs de Type A ou par la signature conjointe d'un administrateur de Type A et d'un administrateur de Type B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.

Art. 12. Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue lorsqu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié du nombre total des administrateurs.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue lorsqu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié du nombre total des administrateurs incluant au moins un administrateur de Type B.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

En cas de vote, la voix du président est prépondérante au cas de partage des voix.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 15. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai à 15 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 30 novembre 2007.

Art. 17. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire sera annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

Art. 18. Bénéfice. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de la majorité des actionnaires présents ou représentés décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 19. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 20. Audit. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaire(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir au siège social de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2012. Cependant leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est nommé.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires représentant au moins deux tiers du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise selon les articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.»

Cinquième résolution

Il est décidé de nommer:

- John D. Mulholland, né le 13 décembre 1950 à Newtownards, Co Down, Irlande, résidant à Dublin, Irlande; et
 - Harry Cassidy, né le 5 juillet 1956 à Newcastle Upon Tyne, Royaume-Uni, résidant à Dublin, Irlande;
- administrateurs de Type A de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2012;
- Marc Torbick, né le 24 février 1977 à Thionville, France, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg;
- administrateur de Type B de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2012.

Sixième résolution

Il est décidé de nommer Paul Lavery, né le 4 décembre 1976 in Monaghan Town, Co Monaghan, Ireland, résidant professionnellement au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ EUR 8.200,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16512. — Reçu 6.347 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007094499/242/570.

(070105350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Discovery Music, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 51.915.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093199/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

RT Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.735.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 juillet 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour RT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007093203/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05446C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Invecom Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 76.350.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007

- Reconduction du mandat du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG pour une année, son mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007;

- Nomination de Madame Manuela Bondandini en tant qu'Administrateur de Catégorie A pour une durée de 2 ans, son mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007093726/817/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Moe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 96.441.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007093204/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09918B. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

European Balanced Property Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.702.

L'Assemblée Générale Ordinaire de EUROPEAN BALANCED PROPERTY MANAGEMENT COMPANY S.A. qui s'est tenue extraordinairement en date du 22 juin 2007

- a décidé de renommer

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-1536 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Pour EUROPEAN BALANCED PROPERTY MANAGEMENT COMPANY S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007093207/1126/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03594C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

W2007 Parallel Bora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.278.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth of June.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4247844, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, here represented by Mr Stanislas Bunetel, juriste, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is W2007 PARALLEL BORA S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred euros), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares, each with a nominal value of 0.01 EUR (one cent euro) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Euros (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand Euros (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	Shares
WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007	1,250,000
Total:	<u>1,250,000</u>

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,800.- €.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at three (3).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Mr. Marcus Vennekens, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on 28 August 1972, professionally residing at 1161 Strawinskyiaan, NL-1077 XX Amsterdam;

2. Mr. Gerardus Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands, on 29 August 1966, professionally residing at 1161 Strawinskyiaan, NL-1077 XX Amsterdam;

3. Mr. Paul Obey, Executive Director GOLDMAN SACHS, born in Bexley, United Kingdom, on 5 March 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (United Kingdom).

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'État du Delaware, immatriculée auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4247844 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, ici représenté par Mr Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est W2007 PARALLEL BORA S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 12.500,- euros (douze mille cinq cents euros) divisé en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéoconférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007	1.250.000
Total:	<u>1.250.000</u>

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. M. Marcus Vennekens, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskyalaan, NL-1077 XX Amsterdam;

2. M. Gerardus Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskyalaan, NL-1077 XX Amsterdam;

3. M. Paul Obey, Executive Director Goldman Sachs, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (Royaume-Uni).

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bunetel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, Relation: LAC/2007/14951. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007093878/212/351.

(070105162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Capital at Work Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 78.769.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007093216/6634/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06729C. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Inventum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.775.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093217/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04393C. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Crown Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.629.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007093259/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04610. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Italian Real Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lexirus Management S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.115.

In the year two thousand seven, on the seventeenth of July.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg under the number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company LEXIRUS MANAGEMENT S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 127.115 (NIN 2007 2416 938) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 26th of April 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1189 on the 18th of June 2007.

That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the said company and that it has taken the following resolution according to the agenda:

Unique resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to change the company's name into ITALIAN REAL ESTATE CAPITAL S.à r.l., so that Article 4 of the articles of incorporation has now the following reading:

Art. 4. The company will have the name ITALIAN REAL ESTATE CAPITAL S.à r.l.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as said before, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentais d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LEXIRUS MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127.115 (NIN 2007 2416 938) a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1189 du 18 juin 2007.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de ladite société et qu'elle a pris sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de changer la dénomination sociale de la société en ITALIAN REAL ESTATE CAPITAL S.à r.l., de sorte que l'article 4 des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de ITALIAN REAL ESTATE CAPITAL S.à r.l.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Kustura, J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 juillet 2007, Relation: ECH/2007/841. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007093275/201/71.

(070105004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Scandinavian Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 36.201.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093276/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03859. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

E.U. Universal Enterprise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 31, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 94.012.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093315/2749/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070048904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Am Bistrot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 197, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 59.419.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093322/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07633. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

ProLogis Poland LXXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.534.

à rayer: L'associé unique ProLogis SPAIN DEVELOPMENTS B.V.
à ajouter: L'associé unique ProLogis EUROPEAN DEVELOPMENTS B.V. suite a une Assemblée extraordinaire du 27 avril 2007.

Siège social: Schiphol boulevard, 115, 1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas.

Le 23 juillet 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sarl

Manager

P. Cassells

Manager

Référence de publication: 2007093750/1127/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00672. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Dépôts Pétroliers Contern S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
R.C.S. Luxembourg B 6.777.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093323/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07630. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

L.M.I., Louchet Management & Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl.
R.C.S. Luxembourg B 51.974.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093324/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Futuris Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 122.482.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007093327/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 41.214.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007093425/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00568. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Kellogg Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 75.000.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 103.520.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093331/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00509. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Alfa Finance Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 70.119.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093332/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00514. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Agrico, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 53.030.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 mai 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel et Monsieur Sinan Sar, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Robert Hovenier et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette même Assemblée, le mandat de l'administrateur:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Boffending, L-1331 Luxembourg a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pour AGRICO

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007093755/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11959. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Investec Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 360.458.640,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 52.359.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093333/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00518. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Investec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 49.841.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093334/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00520. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**CALB, Crédit Agricole Luxembourg Bank, Société Anonyme,
(anc. Bank Sarasin Europe S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.129.

In the year two thousand seven, on the second day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of BANK SARASIN EUROPE S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 287-289, route d'Arlon and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 29.129, incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, on the 14th of November 1988, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 331 of 17th of December 1988.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on the 27th of July 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1091 of 28th of October 2004.

The meeting was opened at 17.00 by Mr Charles Hamer, director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appoints as secretary Mr Thomas Wittlin, director, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mr Lucien Ernster, director, residing professionally in Luxembourg, all hereby present and accepting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Resignation of Directors;
2. Appointment of Directors.
3. Name change to CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG BANK and changing the statutes accordingly.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting acknowledges the resignation of Mr Andreas Sarasin, Mr Fidelis Goetz, Mr Eric Sarasin and Mr Marco Weber as directors of the company.

Second resolution

The general meeting decides to appoint new directors, their mandate expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2009:

- Mr Charles Hamer, director, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, born in Luxembourg on January 30, 1948.

- Mr Jean-François Abadie, director, residing professionally in F-75015 Paris, 91-93, boulevard Pasteur, born in Neuilly-sur-Seine (F) on October 21, 1956.

- Mr Jacques Mahaux, director, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, born in Charleroi (B) on October 4, 1951.

- Mr José Mouzon, director, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, born in Libramont (B) on July 16, 1952.

Third resolution

The general meeting decides to change the name of the Company into CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG BANK, abbreviated to CALB.

Fourth resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of article 1 of association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 1.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG BANK, abbreviated to CALB.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred euros (1,100.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated at 17.30.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BANK SARASIN EUROPE S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 29.129, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 331 du 17 décembre 1988.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 27 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1091 du 28 octobre 2004.

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Charles Hamer, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Thomas Wittlin, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée élit à la fonction de scrutateur Monsieur Lucien Ernster, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Démission d'administrateurs.

2. Nomination de nouveaux administrateurs.

3. Changement de dénomination de la société en CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG BANK et modification afférente des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate les démissions de M. Andreas Sarasin, M. Fidelis Goetz, M. Eric Sarasin et M. Marco Weber de leur fonction d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Charles Hamer, administrateur, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, né à Luxembourg le 30 janvier 1948.

- Monsieur Jean-François Abadie, administrateur, demeurant professionnellement à F-75015 Paris, 91-93, boulevard Pasteur, né à Neuilly-sur-Seine (F) le 21 octobre 1956.

- Monsieur Jacques Mahaux, administrateur, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, né à Charleroi (B) le 4 octobre 1951.

- Monsieur José Mouzon, administrateur, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, né à Libramont (B) le 16 juillet 1952.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG BANK en abrégé CALB

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société en la forme d'une société anonyme et sous la dénomination CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG BANK, en abrégé CALB.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Hamer, T. Wittlin, L. Ernster, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16280. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 7 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007095302/220/137.

(070106793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Rhein-Trans G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7662 Medernach, 34, rue d'Ermsdorf.
R.C.S. Luxembourg B 61.353.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093335/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07672. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

QSPIN Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3367 Leudelange, 10, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 115.178.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093336/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Promexis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 115.122.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093337/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07668. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

ESB International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 54.449.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 17 avril 2007

La cooptation de Monsieur Michael O'Brien, administrateur de sociétés, né le 9 mai 1951 à Kerry (Irlande), demeurant à IRL-Dublin 6w, Irlande, Templeogue, 301 Orwell Park Grove, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007093754/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Partner-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 64.882.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093338/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07666. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Associated Consulting Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 15, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 87.941.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093344/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01820. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070035354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Sytec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6132 Junglinster, 4, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 90.273.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 octobre 2005.

Signature.

Référence de publication: 2007093348/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01825. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070035356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Nordic Land Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 128.972.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 19 juillet 2007 que les parts sociales de la société sont désormais réparties comme suit:

Actionnaire	Parts sociales
NORDIC LAND HOLDINGS LIMITED, 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, RC n. 97715	500

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007093771/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11566. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Bioinventor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 61.773.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007093349/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09955. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

IKANO Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 87.843.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Lund
Administrateur

Référence de publication: 2007093350/3616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

W2007 Parallel Coburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.279.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth of June.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4247844, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, here represented by Mr Stanislas Bunetel, juriste, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is W2007 PARALLEL COBURG S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred euros), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares, each with a nominal value of 0.01 EUR (one cent euro) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Euros (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand Euros (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	Shares
WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007	1,250,000
Total:	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,800.- €.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at three (3).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Mr. Marcus Vennekens, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on 28 August 1972, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam;

2. Mr. Gerardus Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands, on 29 August 1966, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam;

3. Mr. Paul Obey, Executive Director Goldman Sachs, born in Bexley, United Kingdom, on 5 March 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (United Kingdom).

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4247844 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, ici représenté par Mr Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est W2007 PARALLEL COBURG S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 12.500,- euros (douze mille cinq cents euros) divisé en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) de parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéoconférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme

étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007	1.250.000
Total:	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. M. Marcus Vennekens, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskyaan, NL-1077 XX Amsterdam;

2. M. Gerardus Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskyaan, NL-1077 XX Amsterdam;

3. M. Paul Obey, Executive Director Goldman Sachs, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (Royaume-Uni).

- 3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bunetel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation: LAC/2007/14953. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007093881/212/351.

(070105164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

IKK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
R.C.S. Luxembourg B 89.757.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 23 mars 2005.

Signature.

Référence de publication: 2007093351/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01771. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070035369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Ikano Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 66.188.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Lund
Administrateur

Référence de publication: 2007093352/3616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01766. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Ikano Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 65.555.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Jensen
Administrateur

Référence de publication: 2007093353/3616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Cogenaf S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 23.085.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour COGENAF S.A.

V. Dohogne
Administrateur

Référence de publication: 2007093429/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00560. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Central-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 59A, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 36.709.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 octobre 2005.

Signature.

Référence de publication: 2007093354/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01804. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070035348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Next2soft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.
R.C.S. Luxembourg B 95.406.

Je, soussignée, Sophie Darche, demeurant Rue des Mésanges 7 à B-6880 Bertrix, présente ma démission du poste d'administrateur de la société NEXT2SOFT SA.

Ma démission est effective à la date reprise ci-dessous.

Merci d'acter ma démission dans la prochaine assemblée générale de la société.

Bertrix, le 15 mars 2005.

S. Darche.

Référence de publication: 2007093360/1750/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2005, réf. DSO-BF00374. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060139196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Carlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 130.318.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Toma Ibrahim, indépendant, demeurant à L-3391 Peppange, 2a, rue des Ponts.
2. Madame Basima Odisho Khoshaba, indépendante, épouse de Monsieur Toma Ibrahim, demeurant à L-3391 Peppange, 2A, rue des Ponts.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de CARLO S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt quatre (124,-) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Toma Ibrahim, prdit,	90 parts
2.- Madame Basima Odisho Khoshaba, prdite,	10 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associs reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a t intgralement libr par des versements en espces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve ds  prsent  la libre disposition de la socit, ainsi qu'il en a t justifi au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales  des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort  quelque hritier ou lgataire que ce soit, ft-il rservataire ou lgal, sont subordonnes  l'agrment des associs reprsentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission  cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort  des associs est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constates par un acte authentique ou sous seing priv. Toutefois, elles ne sont opposables  la socit et aux tiers qu'aprs avoir t signifie  la socit ou acceptes par elle dans un acte notari conformment aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La socit est administre et valablement engage par un ou plusieurs grants, associs ou non, nomms et rvocables  tout moment par l'assemble gnrale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rmunrations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit  une voix.

Les dcisions de l'assemble gnrale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptes par les associs reprsentant plus de la moiti du capital social.

Les dlibrations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorit des associs reprsentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'anne sociale commence le premier janvier et finit le trente et un dcembre de chaque anne.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la socit et se termine le trente et un dcembre deux mille sept.

Art. 11. La socit n'est pas dissoute par le dcs, l'interdiction, la faillite ou la dconfiture d'un associ.

En cas de dcs d'un associ, la socit continuera avec les associs survivants, sous rserve des dispositions de l'article 6 des prsents statuts.

Les hritiers, ayant droit ou cranciers d'un associ ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prtexte, requrir l'apposition des scells sur les biens, papier et valeurs de la socit, ni s'immiscer en aucune manire dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prvus aux prsents statuts, les parties se rfrent et se soumettent aux dispositions lgales rgissant la matire et notamment aux lois du 10 aot 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dpenses, rmunrations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent  la socit ou qui sont mis  sa charge  raison des prsentes, sont valus sans nul prjudice  la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemble gnrale extraordinaire

Prsentelement les associs de la socit  responsabilit limite ci-avant constitue, et reprsentant l'intgralit du capital social, runis en assemble gnrale, ont pris  l'unanimit, les dcisions suivantes:

Est nomm grant unique de la socit, pour une dure indtermine:

Monsieur Toma Ibrahim, prdit.

La socit est valablement engage en toutes circonstances par la seule signature du grant unique.

L'adresse du sige social de la socit est tablie  L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

Dont acte, fait et pass  Esch-sur-Alzette, en l'tude du notaire instrumentant, date qu'en tte des prsentes.

Et aprs lecture faite et interprtation donne aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prnoms, tats et demeures, ils ont sign avec Nous, notaire, le prsent acte.

Sign: T. Ibrahim, A. Biel.

Enregistr  Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8179. — Reu 62 euros.

Le Receveur ff. (sign): Oehmen.

Pour expdition conforme, dlivre aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007094520/203/82.

(070105674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Ventor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.075.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

VENTOR S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007093421/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10431. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070104189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Amphora Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.406.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

AMPHORA INVESTMENTS S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007093422/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10426. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070104187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Rêve International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.209.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 1 an le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Gillet Etienne, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Tordoor Jacques, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Glesener Guy, 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A. R.L. 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2008

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007093766/3842/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

4 Good Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.941.

Constituée par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n^o 239 du 6 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 4 GOOD INVESTMENTS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007093430/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00557. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Bankers & Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.298.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen WILONA GLOBAL S.A, ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama);

2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparants sont ici représentés par Madame Valerie Wesquy, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BANKERS & BROKERS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter

toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques WILONA GLOBAL S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq	155
2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC, prédésignée, cent cinquante-cinq	155
Total: trois cent dix	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Michele Canepa, employé privé, né le 23 novembre 1972 à Genova, Italie et demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
 - Monsieur Riccardo Moraldi, président du conseil d'administration employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie
 - Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, née le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (Italie) et demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée MAYFAIR TRUST S. à r.l. ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Wesquy, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16185. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007094515/5770/146.

(070105375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Euromed Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 130.308.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrican Avenue (U.S.A.), inscrite sous le numéro CID 2003-00454418,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre Tasktran, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts et la gestion et le développement de ses participations, ainsi que l'acquisition de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de EUROMED FINANCE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société CLARENCE INVESTMENTS LLC, prédésignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euro.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Alexandre Taskiran, expert comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

2.- Est nommé gérant-délégué de la société:

Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié.

3.- La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux gérants soit par la signature individuelle du gérant-délégué.

4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the fifth of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), CID number 2003-00454418,

here duly represented by Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I. Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies and the conduct and management of said companies, as well as the purchase of real estate in Luxembourg and in foreign countries.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of EUROMED FINANCE S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be in Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2007.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company

CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named share owner took the following resolutions:

1.- Are appointed as managers of the company:

- Mr Christian Buhlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born in Karaman, (Turkey), on the 24 of April 1968, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Thierry Triboulot, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

2.- Is appointed as delegated manager of the company:

Mr Christian Buhlmann, prenamed.

3.- The company is committed either by the joint signatures of any two managers or by the individual signature of the delegated manager.

4.- The registered office is established in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2007, Relation GRE/2007/3092. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007094521/231/200.

(070105608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.